

Stratégie de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick

Stratégie de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick

Publié par :

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1 Canada

Table des matières

Introduction	4
À quoi peuvent s’attendre les gens du Nouveau-Brunswick?	5
Point de vue autochtone	5
Thématiques .stratégiques.....	5
 Aquaculture terrestre	7
 Gouvernance.....	8
 Soutien aux sciences et à la compétitivité	9
 Santé du poisson	10
 Promotion et défense des intérêts	11
 Infrastructures stratégiques	12
 Efficacité de la réglementation.....	13

Introduction

L'aquaculture est une industrie qui soutient le succès et la prospérité dans plusieurs communautés rurales, côtières et autochtones du Nouveau-Brunswick. Le secteur est constitué de l'élevage des mollusques (p. ex., huîtres) et de l'élevage des poissons (p. ex., saumons), et ces deux types d'élevage sont très différents l'un de l'autre en termes de technique d'élevage et d'exploitation; cependant, ils suivent plusieurs des mêmes pratiques d'élevage utilisées par leurs homologues terrestres en lien avec la prise en charge de la santé animale (aquatique), la surveillance environnementale, la biosécurité et la gestion de zone (baies).

Le secteur de la pisciculture, qui est principalement l'élevage du saumon de l'Atlantique et la chaîne d'approvisionnement, a contribué à l'économie du Nouveau-Brunswick depuis plus de 40 ans, atteignant un sommet en 2012 avec une production légèrement supérieure à 30 000 tonnes métriques, ce qui représente une valeur à la ferme de 185 millions de dollars et une valeur à l'exportation de 213 millions de dollars. En date de 2020, la production a chuté à 18 900 tonnes métriques, ce qui représente une valeur à la ferme de 125 millions de dollars et une valeur à l'exportation de 242 millions de dollars. Les prix élevés et les taux de change favorables aux États-Unis ont créé des valeurs à l'exportation plus stables pour la salmoniculture; cependant, les volumes de production ont chuté de 40 % entre 2012 et 2020. Cette baisse a mené à des discussions sur l'amélioration de la productivité, notamment en améliorant le rendement et en utilisant de façon plus efficace les zones louées, et non seulement en augmentant la superficie de production. Les possibilités de croissance de la salmoniculture au Nouveau-Brunswick sont toujours considérables compte tenu des possibilités d'innovation dans les techniques de culture (p. ex., aquaculture terrestre), les progrès technologiques et la diversification des produits. Les débouchés associés aux autres espèces de poissons, aux aliments à valeur ajoutée et aux produits non alimentaires seront aussi explorés.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) du Nouveau-Brunswick et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) du Canada sont les principaux organismes de réglementation, provincial et fédéral, responsables respectivement de la production aquacole durable et de la protection du poisson et de l'habitat du poisson. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est l'organisme fédéral responsable de la santé des animaux aquatiques. Plusieurs organismes et ministères fédéraux et provinciaux participent au soutien, au développement et à la réglementation de l'aquaculture. Le secteur piscicole est présent dans toutes les régions de la province, mais est principalement concentré dans le Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick. L'Atlantic Canada Fish Farmers Association (ACFFA) représente les intérêts de l'industrie à l'égard de la pisciculture.

Par l'entremise de forums de consultation ciblés, les points de vue et les opinions de plusieurs intervenants, des communautés autochtones et de l'industrie piscicole ont été pris en compte. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a pris ce dialogue très au sérieux, et il est confiant que le secteur de la pisciculture est sur la voie d'assurer une croissance responsable qui continuera de mettre l'accent sur l'utilisation des progrès scientifiques et des innovations en vue d'améliorer ses exploitations en termes de santé des animaux aquatiques et de protection de l'environnement.

À quoi peuvent s’attendre les gens du Nouveau-Brunswick?

Cette stratégie mettra l’accent sur les possibilités qui favorisent une croissance durable et responsable de la pisciculture. La stratégie présente des domaines d’intérêt prioritaires, élaborés grâce à des discussions continues avec l’industrie, les communautés autochtones et d’autres intervenants. Elle vise aussi à répondre aux besoins de l’industrie tout en reconnaissant l’importance de la durabilité environnementale et socio-économique et la coexistence avec d’autres intérêts et groupes d’utilisateurs des ressources aquatiques.

Le principal objectif à long terme du GNB est d’offrir un environnement qui permet au secteur piscicole de revenir au sommet des volumes de production historiques. Le but serait d’atteindre cette croissance grâce à des progrès technologiques et à une utilisation plus efficace des zones louées. Cette stratégie propose une augmentation modeste de la production sur la période de 8 ans afin de valider et de promouvoir les systèmes et les technologies d’aquaculture terrestre et de prévoir le temps nécessaire à la mise en œuvre de ces systèmes. L’évolution des installations aquacoles terrestres, par la production de post-saumoneaux, permettra d’appuyer ces avancées et aura le potentiel de révolutionner l’industrie, faisant encore une fois du Nouveau-Brunswick un leader en innovations dans le domaine de l’aquaculture.

Le MAAP dirigera cette stratégie à titre d’organisme principal chargé du développement du secteur de l’aquaculture. Ceci sera fait par la promotion de pratiques et de technologies novatrices, par la prestation de conseils et la mise en œuvre de programmes et d’initiatives sur la santé du poisson appuyés par des politiques et des cadres légaux. Le MAAP collabore avec le ministère de l’Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC), conformément à leur mandat réglementaire à l’égard de l’aquaculture (p. ex., approbations en vertu de la *Loi sur l’assainissement de l’eau* et de la *Loi sur les produits antiparasitaires*), et avec le ministère des Affaires autochtones (MAA) qui dirigera toutes les activités d’engagement et de consultation avec les communautés autochtones en lien avec le développement et la réglementation de l’aquaculture.

Sept (7) grands thèmes guideront les efforts et les actions stratégiques identifiées pour répondre aux priorités. La mise en œuvre de la stratégie sera coordonnée par le MAAP par l’entremise d’un Comité directeur composé d’intervenants de l’industrie, des communautés autochtones et d’autres ministères provinciaux et fédéraux pertinents. Le Comité directeur, formé par le MAAP, élaborera un plan de travail annuel et procédera à un examen annuel de la stratégie pour s’assurer que les éléments demeurent stratégiques et pertinents.

Point de vue autochtone

Les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick, et partout au Canada, ont une connaissance approfondie des terres et de l’eau et entretiennent une relation spirituelle avec celles-ci – une connexion renforcée au fil des millénaires. Dans le cadre de l’élaboration d’une nouvelle stratégie de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick, il est important de s’enquérir du point de vue autochtone en matière d’intendance terrestre et marine.

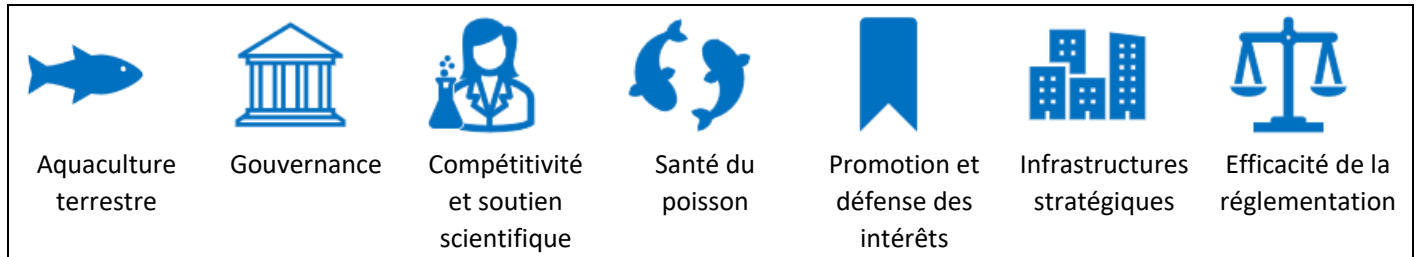
Le GNB est engagé à respecter l’obligation de consulter les peuples autochtones afin de veiller au respect des droits ancestraux ou issus de traités, et au besoin, à l’atténuation ou à la prise en compte des répercussions potentielles sur ces derniers.

La collaboration avec les organisations autochtones, dans le cadre de l’élaboration de la *Loi sur l’aquaculture* du Nouveau-Brunswick, a révélé des perspectives uniques et appréciées en ce qui concerne la pratique de l’aquaculture au Nouveau-Brunswick. Ces processus de participation ont eu une influence positive sur l’élaboration d’un nouveau cadre réglementaire proposé pour le secteur.

En élaborant une nouvelle stratégie de croissance de la pisciculture, la collaboration avec les organisations, les entreprises et les communautés autochtones se poursuivra dans le but de recueillir leur avis, leurs commentaires, leurs préoccupations ou leurs nouvelles idées. Parmi les premiers signes d'intérêts autochtones, on compte notamment les préoccupations environnementales, la santé du poisson, les régimes de surveillance, l'accès aux données, la protection des droits ancestraux ou issus de traités et l'exploration des possibilités de développement économique. La collaboration continue avec les communautés autochtones qui sont actuellement dans le secteur et avec celles qui désirent y participer sera aussi une priorité de la stratégie. Cette stratégie vise à refléter, comme il se doit, les intérêts autochtones.

Thèmes de la stratégie

Cette section présente les sept (7) thèmes qui guideront les mesures et les principales priorités de la stratégie.





Aquaculture terrestre

L'industrie de la salmoniculture au Nouveau-Brunswick figure parmi les plus anciennes au Canada. Partout dans le monde, l'expansion planifiée des installations de production aquacole terrestre est en forte croissance. Le Nouveau-Brunswick reconnaît que ces nouvelles approches aquacoles sont nécessaires pour faire croître l'industrie tout en utilisant efficacement nos ressources. L'accent mis sur l'aquaculture terrestre offrira une nouvelle occasion d'accroître la production en mer en réduisant le temps que le saumon de l'Atlantique passe dans les cages marines.

Au fur et à mesure que cette technologie progresse pour relever les défis en matière de consommation énergétique, de bien-être du poisson et d'économie, l'objectif du Nouveau-Brunswick est de soutenir les installations terrestres «post-saumoneaux» qui produisent des poissons d'écloserie qui passent d'un poids habituel de 150 g à un poisson de plus de 500 g avant de les relâcher dans des cages marines. Les avantages de cette forme de production terrestre sont multiples :

- ❖ un séjour plus long sur terre réduit l'exposition aux maladies et aux poux de mer dans l'environnement marin;
- ❖ un meilleur contrôle sur la production et la croissance;
- ❖ une capacité à reproduire les techniques de production et de croissance au Canada et ailleurs dans le monde;
- ❖ une meilleure utilisation du site marin permettant ainsi de revoir les plans de gestion actuels des baies .

Jalons et actions clés

Avril 2022	Embaucher un hydrologue pour apporter son expertise dans l'identification d'emplacements appropriés pour la production aquacole terrestre.
Septembre 2022	Former un groupe de travail intergouvernemental spécifique sur l'aquaculture terrestre.
Octobre 2022	Évaluer et identifier au moins deux (2) emplacements appropriés additionnels pour la production aquacole terrestre (c.-à-d., l'approvisionnement en eau requis, sites appropriés).
Novembre 2022	Affecter un spécialiste au MAAP qui se concentrera sur la production terrestre et le développement de la technologie, et qui aidera avec la collaboration interministérielle.
Décembre 2022	Élaborer une approche « Une équipe, un GNB » avec les ministères provinciaux pertinents en ce qui a trait à l'examen des demandes de production aquacole terrestre et à l'identification préliminaire des emplacements dont les attributs, les sources d'énergie et l'accès à l'eau requis.
Décembre 2024	Appuyer (octroi de permis et baux, examen du projet et demandes de financement par l'entremise du Fonds des pêches de l'Atlantique) au moins une (1) installation d'aquaculture terrestre de grande envergure.
En cours jusqu'à décembre 2030	Favoriser une augmentation de 20 % (3 500 tonnes) de la production piscicole grâce aux progrès technologiques, à une meilleure utilisation des sites actuellement en location et à la production d'autres espèces de poissons (p. ex., omble chevalier).

*Les actions surlignées en rouge représentent les indicateurs de rendement clés (IRC) de la Stratégie de croissance de la pisciculture 2022-2030



Gouvernance

Pour assurer une croissance responsable, il est essentiel de maintenir un dialogue continu et productif avec les utilisateurs de l'espace marin; et pour tous les utilisateurs, il est essentiel de maintenir un milieu aquatique sain. La relation entre les industries de l'aquaculture et des pêches est solide et continue de croître à mesure qu'elles collaborent dans plusieurs domaines. La coopération stratégique entre les provinces, ainsi que l'harmonisation des processus et des cadres réglementaires, dans la mesure du possible, seront importantes pour favoriser la croissance du secteur de la pisciculture dans la région de l'Atlantique.

La Politique d'attribution des sites aquacoles marins de la baie de Fundy, créée en 1999, a aidé à l'époque le gouvernement et l'industrie à prendre des décisions en matière d'allocation de sites. Une révision de cette politique est nécessaire, afin d'inclure la participation des peuples autochtones, les éléments pertinents de la nouvelle *Loi sur l'aquaculture* et de ses règlements d'application, et les pratiques quotidiennes actuelles.

Jalons et actions clés

Mai 2022	Former un Comité directeur chargé de la mise en œuvre de la stratégie, et commencer à travailler au plan de travail annuel.
Juillet 2022	Accroître les communications avec le public, améliorer la transparence des pratiques et travailler de manière à réduire au minimum les conflits potentiels avec les autres utilisateurs des ressources aquatiques (p. ex., élaboration et lancement du Registre sur l'aquaculture auprès de la population générale).
Septembre 2022	Collaborer avec ECCC en vue d'élaborer un Protocole d'entente qui définira clairement les rôles et responsabilités et qui favorisera une « approche regroupant l'ensemble du gouvernement » de manière à appuyer la croissance responsable du secteur de la pisciculture.
Mars 2023	Examiner et mettre à jour la Politique d'attribution des sites aquacoles marins de la baie de Fundy pour assurer son harmonisation avec la nouvelle <i>Loi sur l'aquaculture</i> et ses règlements.
Septembre 2023	Commencer les travaux avec le MPO en vue de réviser le Protocole d'entente Canada - Nouveau-Brunswick sur la gestion de l'aquaculture qui définit clairement le rôle du MPO en ce qui a trait à la gestion de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick.
En cours avec comptes rendus réguliers aux sous-ministres	Travailler au sein du Comité de coordination des provinces de l'Atlantique sur l'aquaculture (CCPAA) sous l'égide du protocole d'entente des provinces de l'Atlantique sur le développement et la gestion de l'industrie aquacole (signé en janvier 2021) afin de favoriser l'harmonisation des processus gouvernementaux dans la région de l'Atlantique, si possible, en vue de promouvoir le développement et la production de l'aquaculture. Communiquer les priorités à l'industrie en ce qui a trait aux travaux du CCPAA.



Compétitivité et soutien scientifique

L'industrie a accès à de l'assistance pour la recherche, le développement et l'expansion auprès des gouvernements provincial et fédéral. Le gouvernement appuie aussi les initiatives de l'industrie qui visent à améliorer la compétitivité. Le Nouveau-Brunswick connaît une pénurie de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, ce qui représente un défi de taille pour l'industrie de la salmoniculture.

Jalons et actions clés

Mars 2023	Collaborer avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi qu'avec l'Atlantic Canada Fish Farmers Association pour continuer à élaborer une approche en ligne par modules pour l'apprentissage des compétences requises pour travailler dans le secteur. Apprentissage requis pour tous les niveaux : certificat, diplôme, baccalauréat, , maîtrise.
Mars 2023 à décembre 2030	Mettre en œuvre, évaluer et améliorer les programmes décrits ci-dessus, en vue de répondre aux besoins de l'industrie en matière de main-d'œuvre.
En cours jusqu'à décembre 2030	Offrir une expertise technique pour soutenir la recherche scientifique qui permettra le développement et l'adoption de technologies « vertes » pour le contrôle des poux de mer . *Il s'agit d'une initiative continue qui sera une priorité chaque année de la stratégie.
En cours jusqu'à décembre 2030	Lorsque les restrictions liées à la COVID-19 le permettent, encourager les missions techniques et le partage de connaissances technologiques afin que l'industrie comprenne mieux les récents développements liés aux systèmes marins et terrestres, les technologies « vertes » et la façon dont ces technologies peuvent être utilisées ou mises en place au Nouveau-Brunswick.



Santé du poisson

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est l'entité fédérale responsable de la santé des animaux aquatiques et Santé Canada est responsable d'approuver l'utilisation d'agents thérapeutiques dans le secteur de l'aquaculture. La gestion de la santé du poisson au Nouveau-Brunswick, dont l'objectif principal est la gestion de l'anémie infectieuse du saumon (AIS) et des poux de mer, est une priorité pour l'industrie. Une équipe provinciale responsable de la santé du poisson se consacre aux options visant à réduire au minimum les répercussions de l'AIS. La recherche et le développement continus de nouvelles techniques de diagnostic et de gestion, ainsi que l'accès à des agents thérapeutiques efficaces, sont essentiels à la durabilité des secteurs des poissons marins et d'eau douce. L'industrie aquacole dispose d'un choix limité d'options approuvées pour le traitement des parasites ou des maladies, la recherche continue est donc essentielle à la gestion de ces risques.

Jalons et actions clés

Mars 2025	Collaborer avec des partenaires de Santé Canada par l'entremise de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et de la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) en vue d'élaborer un projet pilote pour un programme « utilisations mineures et espèces mineures » pour l'aquaculture au Canada. Cela permettra à l'industrie de l'aquaculture d'avoir accès à des outils additionnels pour la gestion de la santé du poisson et pour le contrôle antiparasitaire dans le secteur.
En cours jusqu'à décembre 2030	Mobiliser et apporter de l'expertise technique à l'industrie pour augmenter la recherche sur la réduction des poux de mer, en mettant l'accent sur les options non thérapeutiques. .
En cours jusqu'à décembre 2030	Plaider auprès du gouvernement fédéral en faveur de l'examen et de l'approbation, dans un délai convenable, de nouveaux agents thérapeutiques destinés à un usage en aquaculture.
En cours jusqu'à décembre 2030	Collaborer avec l'ACIA en réalisant des travaux exploratoires sur la santé du poisson pour les enjeux liés aux maladies émergentes.
En cours jusqu'à décembre 2030	Poursuivre la collaboration avec le ministère de la Santé et l'ACIA concernant les éléments du Protocole d'entente Canada - Nouveau-Brunswick afin d'assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux et afin de mieux voir aux mesures de gestion en cas de maladies touchant les animaux aquatiques.
En cours jusqu'à décembre 2030	Continuer de mettre l'accent sur le programme de lutte antiparasitaire intégrée pour le contrôle des poux de mer, et incorporer des améliorations au programme au fur et à mesure que de nouveaux outils et progrès scientifiques sont disponibles.
En cours jusqu'à décembre 2030	Exécuter et gérer des programmes appropriés de surveillance réglementaire, incluant des analyses diagnostiques ciblées en lien avec la gestion de la santé du poisson et le contrôle des maladies.



Promotion et défense des intérêts

De nombreux facteurs indiquent qu'il y aura une augmentation importante de la demande à l'échelle mondiale pour des protéines saines issues de sources durables, et le Nouveau-Brunswick est bien positionné pour en profiter. Ceci sera réalisé en partenariat avec l'industrie grâce à des efforts de promotion et de défense des intérêts, ainsi qu'en stimulant la demande et en informant le public sur la variété de produits sains qui peuvent être offerts par l'aquaculture.

Jalons et actions clés

Mars 2023	Élaborer et mettre en œuvre des initiatives éducatives/promotionnelles sur la salubrité du produit, la valeur nutritive et la durabilité sur le plan environnementale, ainsi que les méthodes de production responsables en partenariat avec l'industrie.
En cours jusqu'à décembre 2030	Recueillir des informations sur le marché afin de mieux définir les nouvelles possibilités.
En cours jusqu'à décembre 2030	Mettre à profit des consultants dans les marchés en Chine, en Corée, en Europe, en Inde et aux États-Unis; augmenter les exportations de produits de poisson de 1,25 % par année (cible de 10 % sur la durée de la stratégie) .
En cours jusqu'à décembre 2030	Collaborer avec l'industrie pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives concernant l'amélioration de la qualité des produits, la démonstration de méthodes de production durable et l'amélioration de la salubrité des aliments et leur traçabilité.
En cours jusqu'à décembre 2030	Aider l'industrie à capitaliser sur des initiatives liées au développement de produits à valeur ajoutée en réponse à la demande du marché.
En cours jusqu'à décembre 2030	Sensibiliser le public aux avantages de la production aquacole dans la province.



Infrastructures stratégiques

Les infrastructures existantes (p. ex., les quais) sont soumises à une demande accrue, et il y a une forte demande pour de nouvelles infrastructures à certains endroits stratégiques, qui sont la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans (MPO) du Canada par l'entremise du programme des Ports pour petits bateaux. La demande actuelle de quais spécifiques à l'aquaculture et d'infrastructures de débarquement destinées à la pisciculture marine dépasse la capacité actuelle de la baie de Fundy. Les besoins en infrastructure s'étendent aux secteurs des services qui appuient l'industrie de la pisciculture marine, incluant l'achat d'équipement spécialisé, l'amélioration de la machinerie, ainsi que la recherche en vue d'appuyer les équipements d'analyse spécialisés.

Jalons et actions clés

Mars 2025	Examiner les infrastructures requises qui complètent l'utilisation accrue des installations terrestres de production de post-saumoneaux.
En cours jusqu'à décembre 2030	Collaborer avec le gouvernement fédéral, par l'entremise du programme des Ports pour petits bateaux, pour faire reconnaître l'aquaculture comme un utilisateur légitime des infrastructures de quais et pour répondre aux besoins des secteurs de l'aquaculture et des pêches (p. ex., projet de construction du quai de Woodward's Cove, dont le délai de construction est de 6-8 ans).
En cours jusqu'à décembre 2030	Par l'entremise des équipes des Sciences de l'aquaculture et de la Croissance des entreprises du MAAP, offrir du soutien technique et commercial aux initiatives menées par l'industrie ou appuyer les secteurs par des programmes de financement applicable (p. ex., Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA), Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture (PATPPA)).



Efficacité de la réglementation

Une nouvelle *Loi sur l'aquaculture* et ses règlements devraient être mis en place d'ici juillet 2022. La version originale de la *Loi sur l'aquaculture*, rédigée en 1989, avait besoin d'être mise à jour et modernisée pour refléter les progrès réalisés au sein de l'industrie. Une meilleure harmonisation avec les zones de gestion de la baie à des fins aquacoles (ZGBA), une transparence accrue et des exigences régionales simplifiées pour assurer une certitude réglementaire sont des éléments essentiels pour assurer une croissance responsable continue.

Jalons et actions clés

Avril 2022	Adoption d'une nouvelle Loi sur l'aquaculture et élaboration des règlements (général, frais et locations, santé et bien-être des produits de l'aquaculture) et des modifications corrélatives à la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer et à la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales.
Juillet 2022	Mettre en œuvre les nouveaux règlements (général, frais et locations, santé et bien-être des produits de l'aquaculture) et des modifications corrélatives aux règlements généraux en vertu de la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer et la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales.
Juillet 2022	Fournir de l'expertise technique réglementaire à l'industrie au fur et à mesure qu'ils prennent connaissance des nouvelles exigences de la Loi et de ses règlements.
Décembre 2022	Élaborer et mettre en œuvre des normes de service pour tous les examens de demandes de bail.
Mars 2023	Collaborer avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) afin de finaliser la mise à jour du programme de gestion environnementale pour les installations en eau marine et en eau douce.
Mars 2023	Commencer l'examen des ZGBA dans la baie de Fundy pour évaluer les changements requis aux zones actuelles et les ajustements à apporter aux cycles de production en vue de favoriser la croissance, et ce, tout en respectant les principes de la santé du poisson et de la séparation hydrographique.
Décembre 2025	Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle structure de ZGBA dans la baie de Fundy.



Indicateurs de rendement clés (IRC)

2022	Évaluer et identifier au moins deux (2) emplacements adaptés pour la production aquacole terrestre (c.-à-d., approvisionnement en eau requis, les emplacements appropriés).
	Élaborer et lancer le registre sur l'aquaculture auprès de la population générale.
	Collaborer avec ECCC en vue d'élaborer un Protocole d'entente qui définira clairement les rôles et responsabilités et qui favorisera une « approche regroupant l'ensemble du gouvernement » de manière à appuyer la croissance responsable du secteur.
	Adopter une nouvelle Loi sur l'aquaculture et élaborer des règlements.
	Élaborer et mettre en œuvre des normes de service pour tous les examens de demandes de bail .
2023	Examiner et mettre à jour la Politique d'attribution des sites aquacoles marins de la baie de Fundy pour assurer son harmonisation avec la nouvelle Loi sur l'aquaculture et ses règlements.
2024	Appuyer (octroi de permis et baux, examen du projet et demandes de financement par l'entremise du Fonds des pêches de l'Atlantique) au moins une (1) installation d'aquaculture terrestre de grande envergure.
2025	Collaborer avec des partenaires de Santé Canada par l'entremise de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et de la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) en vue d'élaborer un projet pilote pour un programme « utilisations mineures et espèces mineures » pour l'aquaculture au Canada.
	Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle structure de ZGBA dans la baie de Fundy.
2030	Augmenter les exportations de produits de poisson de 1,25 % par année (cible de 10 % sur la durée de la stratégie).
	Développer et adopter au moins deux (2) technologies « vertes » pour le contrôle des poux de mer.
	Collaborer avec le gouvernement fédéral, par l'entremise du programme des Ports pour petits bateaux, pour faire reconnaître l'aquaculture comme un utilisateur légitime des infrastructures de quais et pour répondre aux besoins des secteurs de l'aquaculture et des pêches (p. ex., projet de construction du quai de Woodward's Cove, dont le délai de construction est de 6-8 ans).
	Favoriser une augmentation de 20 % (3 500 tonnes) de la production piscicole grâce à des rendements améliorés, à une meilleure utilisation des sites actuellement en location et à la production d'autres espèces de poissons (p. ex., omble chevalier).